



CAISSE
D'EPARGNE
Auvergne Limousin

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Constitution d'une Personne Morale

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, représentée par l'agence de CHAMALIERES - 29 AVENUE DE ROYAT - 63400 CHAMALIERES - Tél : 0473192670 (0.12 € TTC/min)

Atteste par la présente que la somme de : MILLE EUROS (1000 €) représentant :

- ☒ L'intégralité du capital libéré par : LORENTE EKTOR
☐ Le montant des apports en numéraire libérés par :

Nom – Prénom ou Dénomination de la société	Adresse ou Siège social	Montant de la souscription (En chiffres et en lettres)
3DEAL	10 RUE DE PENTHIEVE	1000 €
		€
		€
		€

- ☐ 1/5^{ème} du montant des apports en numéraire effectués par les souscripteurs susvisés étant précisé que le solde devra être versé dans un délai de 5 ans à compter de l'immatriculation de la société (Cette mention concerne uniquement les SARL).

De la Société :

Nom : 3DEAL En cours de formation
Forme juridique : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)
Capital : 1000 €
Siège social : 10 RUE DE PENTHIEVE - 75008 PARIS

A été déposée dans les livres de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin le 19/04/2023, sur le compte spécial de dépôt de capital N° 18715 00200 08004140714, et ce, dans l'attente du certificat délivré par le Greffe, qui constatera son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le retrait des fonds ainsi déposés ne pourra s'effectuer que sur production, à la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, de l'extrait K-Bis ou à défaut du certificat du Greffier attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait en 2 originaux à CHAMALIERES, le mercredi 19 avril 2023

Pour la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin
SEBASTIEN LECUNA (0443571107)

Exemplaire 1 : Client - Exemplaire 2 : Agence

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité, de communication des données vous concernant auprès de l'agence qui gère votre compte. La Caisse d'Epargne est tenue de vous fournir ces données personnelles. Certaines informations peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire à des obligations légales, réglementaires ou à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par courrier postal en vous adressant à : Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, Service Relations Clientèle, 63 rue Montlosier, 63961 Clermont-Ferrand cedex 9.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de cession de données, de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées dans notre notice d'information sur la protection des données personnelles, consultable à tout moment sur notre site Internet : <https://www.caisse-epargne.fr/auvergne-limousin/protection-donnees-personnelles>, ou encore sur simple demande auprès de votre agence. Vous pouvez exercer vos demandes de droits à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, Service Relations Clientèle, 63 rue Montlosier, 63961 Clermont-Ferrand cedex 9 / E-mail : service-relations-clientele@cepal.caisse-epargne.fr



Caisse d'Epargne et de France de l'Auvergne et du Limousin, établissement agréé par la Banque de France, est membre du Groupe Caisse d'Epargne. Le Groupe Caisse d'Epargne est un établissement de crédit à but non lucratif, régi par la loi n° 85-677 du 30 juillet 1985 relative aux sociétés coopératives de crédit. Le Groupe Caisse d'Epargne est membre du Réseau de Coopération Interbancaire (RCI) et du Réseau de Coopération Interprofessionnelle (RCIPI).



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin

Agence : CHAMALIERES (3071004)

☎0473192670

Page 1/6

Le 19/04/2023 10:26:32

Auto-certification destinée aux personnes morales et autres entités

La réglementation relative à l'échange automatique d'informations¹ vise à lutter contre l'évasion fiscale. Elle impose à l'ensemble des banques présentes sur le territoire français :

- des obligations d'identification de leurs clients et de la résidence fiscale de ces derniers ;
- des obligations déclaratives annuelles des clients non-résidents fiscaux français auprès de l'administration fiscale française.

A ce titre, cette auto-certification de résidence fiscale doit être complétée par le client afin de permettre à la CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN de se conformer à ses obligations (l'auto-certification ne sera valide que si les champs signalés par un astérisque * sont renseignés) et est indispensable à l'ouverture du compte.

I - IDENTIFICATION DU CLIENT

Numéro d'identifiant : 8714099196

Dénomination sociale* : 3DEAL

Forme Juridique : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Adresse du siège social* :

10 RUE DE PENTHIEVRE

75008 PARIS

Adresse de l'établissement (si différent du siège social) :

N° RCS ou RM* :

Lieu d'enregistrement :

Autres numéros d'identification :

Code NACE* : 1419Z

II - RESIDENCE FISCALE DE LA PERSONNE MORALE

Veillez indiquer ci-dessous, le ou les pays de résidence fiscale du client², en toutes lettres, y compris le cas échéant la France³.

Pays de résidence fiscale*	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)* ou « Non Applicable »(NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale ⁴
1. FRANCE	
2.	
3.	

Veillez indiquer ci-après les raisons justifiant les incohérences/contradictions relevées entre les déclarations effectuées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose la CAISSE D'ÉPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN et communiquer tout justificatif demandé.*

III - STATUT DU CLIENT

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer à laquelle des catégories suivantes le client appartient.⁵

Pour tout complément relatif aux statuts présentés ci-dessous, vous pourrez vous reporter à la Note d'Information relative aux personnes morales et autres entités.

☒ **Entité Non Financière Active** dont la part des revenus passifs représente **moins** de 50% du total des revenus **ou** autre « ENF Active », dont Organisme sans but lucratif

☐ **Entité Non Financière Passive** : entité dont la part des revenus passifs⁶ représente plus de 50% du total des revenus Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer la liste et les informations des Personnes détenant le contrôle (ci-après les « Bénéficiaires effectifs ») du client en partie III bis

☐ **Institution financière**

Veuillez indiquer le numéro GIIN (*Global Intermediary Identification Number*) :

En cas de statut n'exigeant pas l'obtention d'un GIIN, veuillez indiquer le statut correspondant :

En cas de résidence fiscale dans un pays non-partie à l'échange automatique d'informations, veuillez indiquer si le client est une entité d'investissement dont 50% des revenus bruts proviennent d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers et qui est gérée par une institution financière :

Oui : ☐

Non : ☐

Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer la liste et les informations des Personnes détenant le contrôle du client (ci-après les « Bénéficiaires effectifs ») en partie III bis

☐ **Entités exemptées de la déclaration**

Veuillez cocher le statut correspondant :

- ☐ Société cotée en bourse ou filiale contrôlée par une société cotée en bourse
- ☐ Entité publique
- ☐ Organisation internationale
- ☐ Banque centrale
- ☐ Entité exclue au sens de la réglementation FATCA et NCD ou DAC

III bis - INFORMATIONS RELATIVES AUX BENEFICIAIRES EFFECTIFS

Nous vous remercions de bien vouloir renseigner ci-après les informations relatives aux bénéficiaires effectifs si le client est :

- soit une ENF Passive
- soit une entité d'investissement dont 50% des revenus bruts proviennent d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers et qu'elle est gérée par une institution financière ayant sa résidence fiscale dans un pays non-partie à l'échange automatique d'informations

Nom et Prénom* Date de naissance* Pays de naissance*	Pays de résidence fiscale*	Numéro d'identification Fiscale (NIF)* ou « Non Applicable » (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale	% de détention*		
			du capital en direct	du capital en indirect	des droits de vote ⁷

IV – DECLARATION

Le client déclare avoir reçu, lu et compris, préalablement à la signature des présentes la note d'information relative aux personnes morales et autres entités.

Le client certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus et s'engage à informer immédiatement la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

Enfin, à défaut de communiquer son statut, le client comprend qu'il sera considéré comme une Entité Non Financière Passive et que les Bénéficiaires effectifs pourront faire l'objet d'une déclaration à l'administration fiscale française sur la base des informations dont dispose la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, conformément à la réglementation relative à l'échange automatique d'informations. L'administration fiscale française transmettra ces informations aux administrations fiscales du ou des pays de résidence fiscale concerné(s).

4 DISPOS BANQUES

Fait à* : COURMAYEUR 92400

Le* : 19/04/2023

Représentant légal ou autorisé* :

Nom* : LORENTE

Prénom* : ERIK

Fonction au sein de l'entité cliente* :

Signature* :⁸



Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le signataire s'engage à informer les personnes physiques nommément visées dans la présente auto-certification des dispositions ci-après :

La CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN recueille des données à caractère personnel concernant les personnes physiques susmentionnées et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Les données recueillies via le présent formulaire et identifiées par un astérisque sont obligatoires, A défaut, la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN ne pourra pas procéder à l'ouverture du compte.

Ces données à caractère personnel ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale.

Elles sont destinées à la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN responsable du traitement, ainsi que, le cas échéant, aux établissements dont la banque distribue les produits, dans la limite des clients concernés, et à l'administration fiscale française pour transmission à l'administration fiscale du (des) pays de résidence fiscale du client ainsi que des Bénéficiaires effectifs, si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige.

Dans le cadre de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 et la Norme commune de déclaration approuvée par le Conseil de l'OCDE le 15 juillet 2014 (ci-après « NCD »), ces données à caractère personnel peuvent être transférées hors de l'Union Européenne. Des règles assurant la protection et la sécurité de ces données à caractère personnel ont été mises en place.

La durée de conservation de ces données est de 6 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Dans les conditions prévues par la loi, les personnes physiques disposent des droits indiqués dans la notice d'information sur le traitement des données personnelles, accessible à tout moment sur le site internet de la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN ou auprès d'une agence de la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN.

1. La réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale vise :

- la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord intergouvernemental entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA ») ;
- le décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique et obligatoire de renseignements relatifs aux comptes financiers, mettant en œuvre la « norme commune de déclaration » de l'OCDE et transposant les annexes I et II de la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE.

- le décret n° 2016-1779 du 19 décembre 2016 portant publication de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (ensemble six annexes), signé à Berlin le 29 octobre 2014.

2. Si le client n'a pas de résidence fiscale, veuillez indiquer le pays de situation de l'établissement principal ou le siège de direction effective de l'entité cliente.

3&5. En tant qu'institution financière, la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN n'est pas habilitée à remplir ce document au nom du client ou à lui fournir des conseils fiscaux en vue de remplir ce document. Aussi, en cas de doute sur le statut du client ou sur sa résidence fiscale, il est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal.

4. Le NIF n'est pas obligatoire pour les clients dont le pays de résidence fiscale est la France.

6. Les revenus passifs s'entendent généralement des revenus tels que les dividendes, intérêts, loyers etc.

7. Si différent du pourcentage de détention du capital.

8. A défaut de signature de la présente auto-certification, la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN ne pourra pas procéder à l'ouverture du compte. Une copie de la présente auto certification signée vous est remise ce jour.